

Règlement épreuves montées AFPCW

1- Règles générales

- 1.1 Tous les animaux engagés dans les classes montées doivent être âgés de 4 ans ou plus.
- 1.2 Les juments suitées ne sont pas admises dans les classes montées
- 1.3 Les juges ne doivent pas monter les poneys
- 1.4 Pour le show National : les juges doivent être sélectionnés à partir du panel de l'AFPCW, de la WPCS ou de tout autre association fille de la WPCS.

2- Les différentes épreuves montées

2.1 Leading Rein

2.1.1 Ouvert aux poneys Welsh section A, Welsh section B et Welsh Partbreds, juments et hongres ne dépassant pas 130 centimètres.

Les cavaliers doivent avoir atteint leur 3^{ème} anniversaire, mais ne doivent pas encore avoir atteint leur 9^{ème} anniversaire.

2.1.2 Le poney est tenu par un adulte durant toute la classe.

Les poneys doivent porter une selle et un filet avec un mors simple, les rênes attachées au mors et tenues par le cavalier, une longe simple attachée à la muserolle tenue par l'adulte handler.

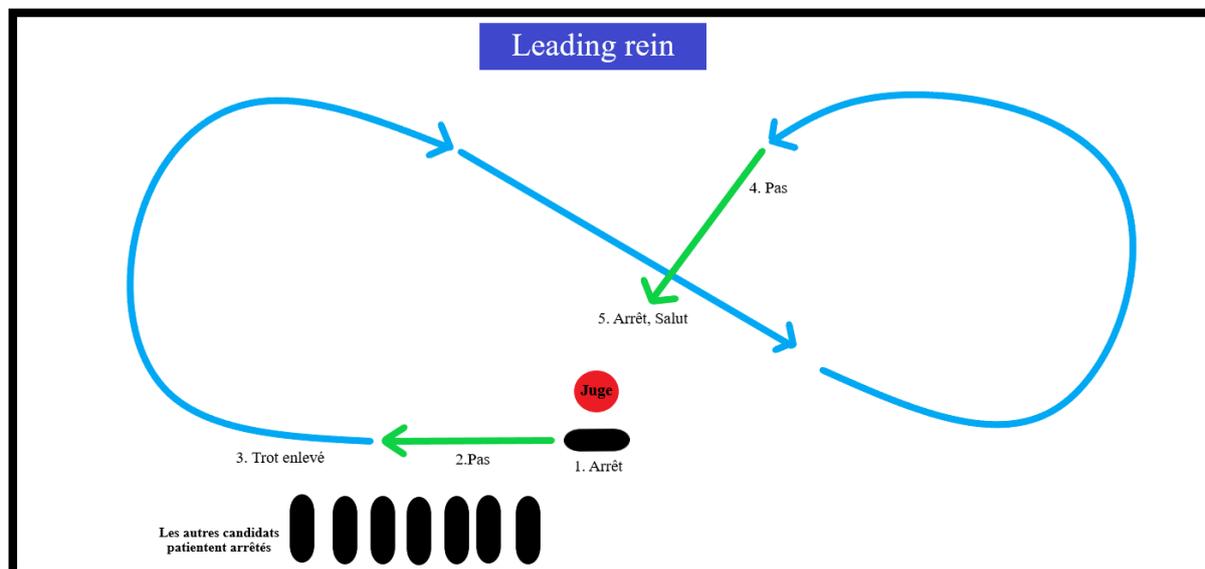
Aucune autre aide, rênes fixes ou enrênements ne sont acceptés. Les bridons sans mors ne sont pas autorisés. Les poneys ne doivent pas porter de protections aux membres.

2.1.3 Le jugement porte sur l'attitude, la soumission, le type, la conformation et les allures du poney sous la selle. Le juge appréciera l'harmonie de l'ensemble poney/cavalier/handler. Il/Elle appréciera aussi l'allure générale (Tenue, toilettage, etc...)

2.1.4 Les poneys entrent en lot au pas sur la carrière à main droite.

Sur Indication du steward, les poneys sont arrêtés sur une ligne sans ordre particulier.

Les poneys sont maintenant jugés individuellement comme détaillé sur le schéma si dessous.



(L'arrêt (1.) est rompu à la demande du juge)

2.2 First Ridden

2.2.1 Ouvert aux poneys Welsh section A, Welsh section B et Welsh Partbreds, juments et hongres ne dépassant pas 137 centimètres.

Les cavaliers ne doivent pas avoir atteint leur 12^{ème} anniversaire

2.2.2 Aucun animal ne peut être tenu lors de cette épreuve par une aide extérieure.

Les poneys doivent porter une selle et un filet avec un mors simple.

Aucune autre aide, rênes fixes ou enrênements ne sont acceptés. Les bridons sans mors ne sont pas autorisés. Les poneys ne doivent pas porter de protections aux membres.

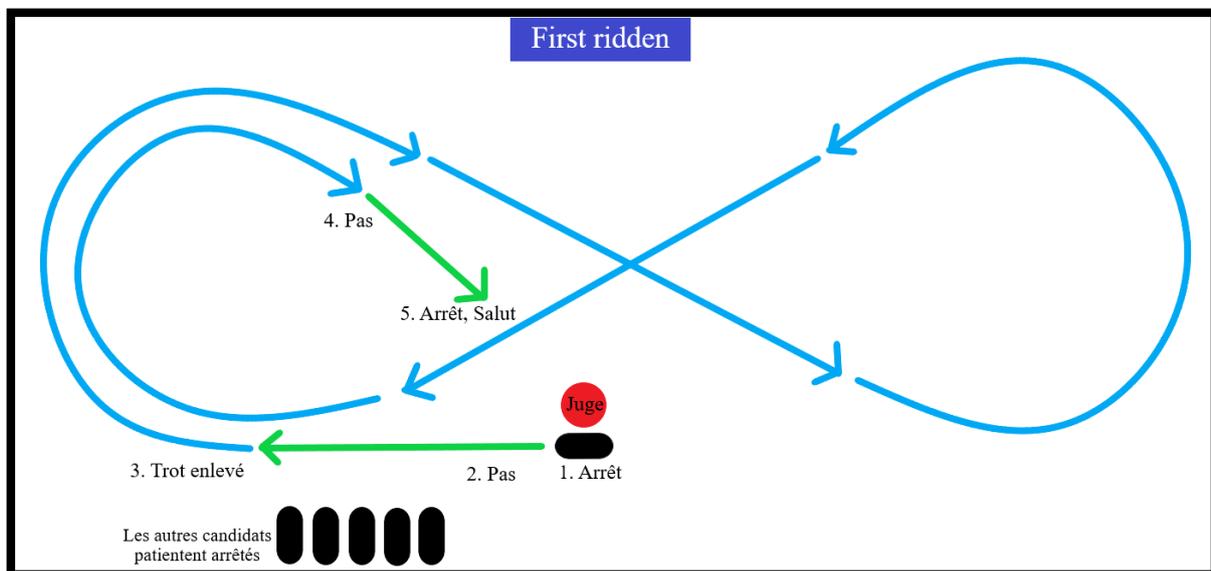
2.2.3 Le jugement porte sur l'attitude, la soumission, le type, la conformation et les allures du poney sous la selle. Le juge appréciera l'harmonie du couple. Il/Elle appréciera aussi l'allure générale (Tenue, toilettage, etc...)

2.2.4 Les poneys entrent en lot au pas sur la carrière à main droite.

Sur indication du steward les poneys effectuent en reprise : du pas et du trot aux deux mains.

Les poneys sont ensuite arrêtés sur une ligne sans ordre particulier.

Les poneys sont maintenant jugés individuellement comme détaillé sur le schéma ci-dessous.



(L'arrêt (1.) est rompu à la demande du juge)

Lorsque tous les poneys ont été vu individuellement le/la juge peut parfois proposer un tour de galop individuel sur la piste aux cavaliers qui le souhaitent.

2.3 Open Ridden

2.3.1 Ouvert aux poneys Welsh section A, section B, section C, section D, Welsh Partbreds, étalons, juments et hongres.

Il n'y a pas de limite d'âge pour les cavaliers à l'exception des étalons pour lesquels les cavaliers doivent avoir atteint leur 12^{ème} anniversaire pour monter les étalons section A, B et C et WPB de moins de 137 centimètres et leur 14^{ème} anniversaire pour les étalons section D et WPB de plus de 137 centimètres.

2.3.2 Aucun animal ne peut être tenu lors de cette épreuve par une aide extérieure.

Les poneys doivent porter une selle et un filet avec un mors simple ou un mors pelham avec alliance ou un mors pelham 4 rênes.

Le cavalier est autorisé à porter des éperons de 1,5cm et une cravache de moins de 50cm (leur utilisation doit être raisonnable).

Aucune autre aide, rênes fixes ou enrênements ne sont acceptés. Les bridons sans mors ne sont pas autorisés. Les poneys ne doivent pas porter de protections aux membres.

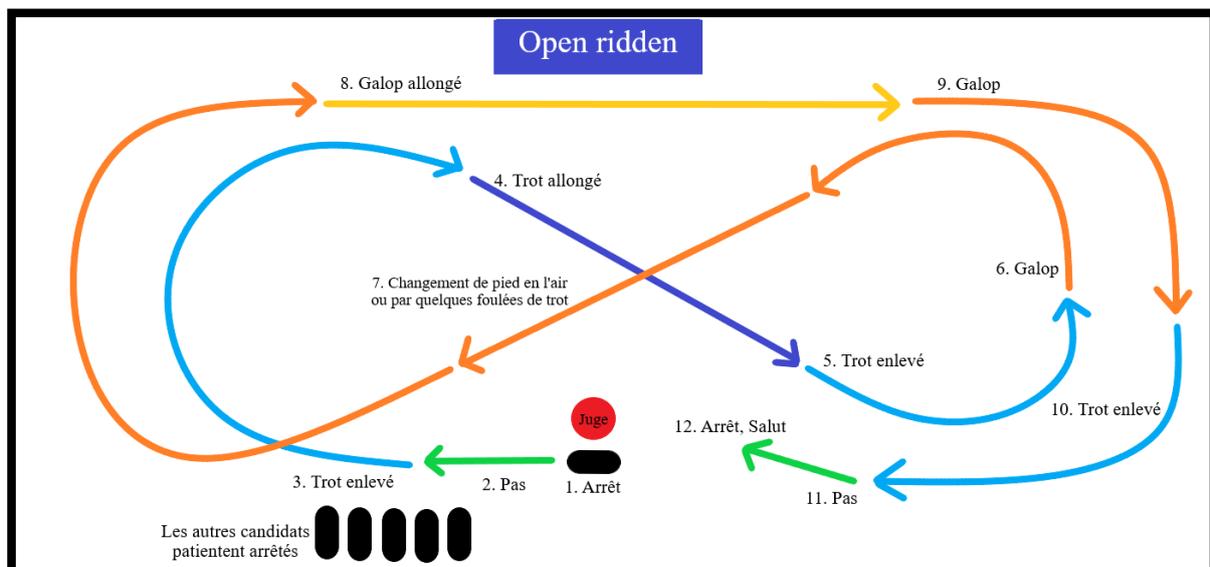
2.3.3 Le jugement porte sur l'attitude, la soumission, le type, la conformation et les allures du poney sous la selle. Le juge appréciera l'harmonie du couple. Il/Elle appréciera aussi l'allure générale (Tenue, toilette, etc...)

2.3.4 Les poneys entrent en lot au pas sur la carrière à main droite.

Sur indication du steward les poneys effectuent en reprise : du pas, du trot et du galop aux deux mains.

Les poneys sont ensuite arrêtés sur une ligne sans ordre particulier.

Les poneys sont maintenant jugés individuellement comme détaillé sur le schéma ci-dessous.



(L'arrêt (1.) est rompu à la demande du juge)

Le/La juge peut, s'il/elle le souhaite, retirer ou modifier des éléments du schéma individuel, en particulier s'il/elle estime la taille du ring insuffisante. La demande est transmise au steward qui l'annonce à l'ensemble des participants arrêtés.

2.4 Working Hunter

2.4.1 Ouvert aux poneys Welsh section A, section B, section C, section D, Welsh Partbreds, étalons, juments et hongres.

Il n'y a pas de limite d'âge pour les cavaliers à l'exception des étalons pour lesquels les cavaliers doivent avoir atteint leur 12^{ème} anniversaire pour monter les étalons section A, B et C et WPB de moins de 137 centimètres et leur 14^{ème} anniversaire pour les étalons section D et WPB de plus de 137 centimètres.

2.4.2 Les poneys doivent porter une selle et un filet avec un mors.



Les poneys sont autorisés à porter des protections de type guêtre aux membres antérieurs. La martingale à anneaux est autorisée. Aucune autre aide, rênes fixes ou enrênements ne sont acceptés. Les bridons sans mors ne sont pas autorisés.

Le cavalier est autorisé à porter des éperons de 1,5cm et une cravache de moins de 50cm (leur utilisation doit être raisonnable).

La répartition dans les classes se fait sur la taille et non la section des poneys :

	Taille minimum	Taille maximum
Classe taille 1	-	130cm
Classe taille 2	131cm	140cm
Classe taille 3	141cm	-

2.4.3 Les obstacles :

- Les obstacles sont principalement de type chasse, construits avec des matériaux rustiques et d'un profil dense (exemples non exhaustifs : barres naturelles, haie, mur, ballot de paille)
- La largeur maximum se situe à la base de l'obstacle
- Les barres reposent sur des taquets courbe, les palanques et barrières sur des taquets plats
- le parcours doit avoir un minimum de 7 obstacles et un maximum de 14 obstacles, pouvant inclure un ou deux doubles. Le tracé doit inclure des sauts aux deux mains.
- Le parcours peut inclure un contrat de foulées sur une ligne droite entre deux obstacles simples
- Les changements de pieds peuvent être réalisés en l'air ou en repassant au trot avant le sommet de la courbe.
- Les cavaliers reconnaissent le parcours à pied avant le début de l'épreuve
- taille des obstacles :

	Hauteur minimum	Hauteur maximum	Largeur maximum
Classe taille 1	50cm	60cm	50cm
Classe taille 2	70cm	80cm	70cm
Classe taille 3	80cm	90cm	80cm

2.4.4 Décompte des points

Pénalités :

Barre renversée	10 points
Premier refus	15 points
Deuxième refus	20 points
Troisième refus	Élimination
Chute du cavalier ou du cheval	Disqualifié

Notation :

Obstacle	/50
Style à l'obstacle	/20
Conformation, liberté des allures, type Welsh	/20
Attitude, comportement du poney	/10



En cas d'égalité de point la note d'obstacle départage, si l'égalité persiste c'est la note de style qui départage. Si deux concurrents sont toujours à égalité, le/la juge décide selon son impression générale.

3- Règlement concernant les cavaliers

3.1 Lorsqu'un cavalier tombe de son poney, il/elle est éliminé et doit sortir du ring à pied, l'animal étant conduit en main hors du terrain.

Aucun changement de cavalier n'est autorisé au cours d'une classe. Néanmoins lorsqu'un cavalier qualifie deux animaux pour un championnat il ne peut en monter qu'un seul et devra choisir un cavalier suppléant répondant aux mêmes critères pour présenter le second.

3.2 Sécurité

3.2.1 Les cavaliers doivent être détenteur d'une licence Fédération Française d'Équitation en cours de validité.

3.2.2 Les casques et bombes aux normes des concours FFE sont les seules autorisées sur les concours AFPCW.

Un concurrent qui perdrait sa bombe ou dont la jugulaire serait détachée pourrait être éliminé de la compétition s'il ne remet pas sa bombe correctement ou n'en change pas le cas échéant.

3.3 Bijoux

Les bijoux sont interdits lors des épreuves montées de l'AFPCW

3.4 Tenue vestimentaire

L'impression générale doit être élégante et appropriée.

- Pantalon : Jodhpurs crème ou jaune pâle, pantalon blanc
- Boots ou bottes
- Veste en tweed ou veste de concours de couleur sombre
- Chemise claire de préférence avec cravate colorée ou col officier
- Les gants sont recommandés

Les marques et logo visibles doivent être discrets. Aucune mention de nom d'élevage, de poney ou de propriétaire n'est toléré sur la tenue du cavalier et le matériel du poney.

4- Classes d'Attelage

4.1 Ouvert aux poneys Welsh section A, section B, section C, section D, Welsh Partbreds, étalons, juments et hongres.

Tous les poneys doivent être âgés de 4 ans et plus.

4.2 Le poney doit porter un harnachement adéquat à l'usage de l'attelage et tracter une voiture adaptée à sa taille.

Le meneur doit être accompagné d'un/une groom. Si la voiture n'a qu'une place le/la groom entre spontanément sur le ring lorsque les concurrents sont arrêtés sur la ligne du milieu pour tenir le poney.



Le meneur et son groom (qu'il/elle soit à bord de la voiture ou simplement présent dans les phases à l'arrêt) doivent porter une tenue élégante en adéquation avec le style de la voiture et appropriée à la discipline de l'attelage. Ils/Elles doivent porter un chapeau ou un casque.

4.3 Le/la meneur et le/la groom doivent être âgés d'au moins 14 ans. Dans le cas d'un/une meneur de moins de 18 ans celui/celle-ci doit porter un casque et être accompagné à bord de la voiture par un adulte.

4.4 Le/La meneur et le/la groom doivent être détenteur d'une licence FFE

4.4 Le jugement porte sur l'attitude, la soumission, le type, la conformation et les allures du poney. Le/La juge appréciera aussi l'allure générale (Tenue, toilettage, etc...)

5- Pendant le jugement

4.1 Lorsqu'un animal indiscipliné est susceptible de causer un accident, le/la juge a le pouvoir de demander que cet animal quitte le ring. La décision du/de la juge est finale et ne peut être contestée.

4.2 Les concurrents ne peuvent pas quitter le ring pendant le jugement sans avoir l'autorisation du/de la juge. La classe se termine lorsque le/la juge a établi son classement et une fois le tour d'honneur effectué.

4.3 Aucun poney ne peut entrer sur le ring une fois que les poneys ont pris le trot.

4.4 Une fois que le jugement a commencé, si un poney quitte le ring, il sera éliminé de la classe.